



6 janvier 2020

(20-0019)

Page: 1/1

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 C), DE LA DÉCISION
D'APPLIQUER OU DE PRORGER UNE MESURE DE SAUVEGARDE**

ÉTATS-UNIS

*Cellules photovoltaïques au silicium cristallin
(même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits)*

Supplément

La communication ci-après, datée du 1^{er} janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

La notification des États-Unis portant la cote G/SG/N/10/USA/7/Suppl.7, datée du 20 décembre 2019, comportait en pièce jointe* une copie de l'avis d'engagement de la procédure, dans lequel figuraient les dates limites pour le dépôt de communications écrites et les règles de procédure applicables. Cet avis a été publié le 23 décembre 2019 et figure ci-joint.

* Les personnes souhaitant consulter ce document sont priées de contacter Mme Richards (anne.richards@wto.org) ou Mme Naville (delphine.naville@wto.org) de la Division des règles.